



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

**ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 032/2026**

**A LA SOCIETE BAYOL SERVICE Sarl.**

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction et équipement d'une salle de réunion à Kamimbi, conclu avec la Dot-Metalkol, pour un montant total hors taxe dollars américains nonante et un mille neuf cent quatre-vingt, dix-sept centimes (USD 91 980,17) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six cent quarante-trois, quatre-vingt-six centimes (USD 643,86), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/02/2026

Directeur Administratif et Financier



0000032